

Créteil, le 9 janvier 2019

Le recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des universités

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées publics

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées privés

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

PAPP

**Pôle Académique de Prospective et
Performance**

Affaire suivie par :

Céline GONDOUIN

Téléphone

01 57 02 66 54

Mél

celine.gondouin@ac-creteil.fr

Valérie BENISTY-LEPRISÉ

Téléphone

01 57 02 60 19

Mél

valerie.leprise@ac-creteil.fr

01 57 02 66 55 (Secrétariat)

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web: www.ac-creteil.fr

Circulaire n° 2019-003

Objet : Enquête Insertion dans la Vie Active 2019 (IVA)

PJ : Annexe - modalités de connexion à l'application

L'enquête annuelle relative à l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif est reconduite pour 2019 et concerne les élèves issus des formations technologiques et professionnelles. Ils sont interrogés sur leur situation au 1^{er} février 2019.

Les résultats de cette enquête présentent un intérêt évident et majeur dans la mesure où ils permettent un suivi individuel du devenir des élèves par les établissements, mais surtout de mieux apprécier leur parcours. Je vous rappelle que chaque établissement peut consulter les résultats anonymés de ses élèves de septembre à fin décembre de chaque année sur l'application IVA (voir modalités de connexion en fin de document).

Sont concernés les élèves sortants :

- De 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP ;
- D'une mention complémentaire ;
- De seconde, première et terminale de baccalauréat professionnel ;
- De 1^{ère} et 2^{ème} (voire de 3^{ème}) année de BTS et DTS + classe de mise à niveau ;
- De dernière année d'une formation aux métiers d'arts tels que les BMA, DMA.

Il s'agit des élèves scolarisés dans votre établissement en 2017-2018 et sortis du système éducatif début juillet 2018, diplômés ou non.



Comme chaque année, la procédure se déroule en plusieurs étapes :

	QUI	ETAPES	QUAND
1	Rectorat/PAPP	Le recensement des élèves concernés, dits « sortants » via l'application nationale IVA	Du 12/12/2018 au 15/12/2018
2	Rectorat/PAPP	L'envoi aux établissements du matériel d'enquête (nombre de questionnaires correspondant au nombre d'élèves recensés)	Fin janvier
3	Établissement	L'envoi aux élèves du questionnaire	Fin janvier/ 1 ^{ère} semaine de février
4	Élèves	Le retour aux établissements des questionnaires complétés par les élèves	Février/Mars
5	Établissement	La saisie des données des retours des questionnaires au format papier	Jusqu'au 05 avril 2019 au plus tard
6	Établissement	L'envoi au rectorat des questionnaires pour archivage	Avant le 31/05/19

Le recensement et la validation des « sortants » de votre établissement

Cette étape est réalisée par le Pôle Académique de Prospective et de Performance (PAPP). **Il a d'ores et déjà identifié quelques élèves exclus du champ de l'enquête**, à savoir les élèves déjà recensés en poursuite d'études : présents dans la base élèves académique à la rentrée 2018, en apprentissage ou inscrits dans le supérieur. Ils apparaîtront en fin de liste, pour information.

Nouveauté 2019 : Les élèves ayant une adresse mail renseignée dans SYSCA recevront le questionnaire par courriel et auront un lien pour répondre directement sur l'application nationale ; vous n'aurez pas à leur envoyer l'exemplaire au format papier ni à saisir leurs réponses.

L'envoi des questionnaires

Mes services adresseront aux lycées concernés, fin janvier, les questionnaires qui devront être transmis aux élèves. Un guide d'enquête détaillant cette procédure y sera joint.

Il vous appartiendra dès lors d'en expédier un exemplaire aux élèves « sortants » **avant le 06 février 2019**. Ce questionnaire devra être accompagné d'une lettre d'information (fournie par les services académiques) ainsi que d'une enveloppe retour (affranchie par vos soins) à l'adresse de l'établissement.

Je vous remercie pour votre collaboration dans la conduite de cette enquête.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT